



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/06/2023 au 30/06/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire NEOLIANE SANTE. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

vos remboursements de soins

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2540 2316740013582				
15/06/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN TRAITANT CS GENERALISTE Sect1 (GS + PC) participation forfaitaire (PFH)	25,00	25,00	70 %	17,50 -1,00
	maladie réf 2010 2317080001567				
	A noter : Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre professionnel, les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours coordonné n'ont donc pas été payées. C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.				
07/04/2023	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2307685286)		-1,00
27/05/2023	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2310617866)		-1,50

le 19/06/2023 : 14,00 euro(s)

assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli
ou l'application ameli pour smartphoneCPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/06/2023 au 30/06/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte.
Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme
complémentaire NEOLIANE SANTE. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**pour information**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958					
maladie					
réf 2340 2315310007917					
27/05/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	78,93	78,93	65 %	51,30
27/05/2023	HONOR. DISPENS. (HG7 + PC)	2,76	2,76	65 %	1,79
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
27/05/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	7,75	7,75	65 %	5,04
27/05/2023	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
27/05/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	8,80	8,80	65 %	5,72
27/05/2023	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
27/05/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	0,33
27/05/2023	HONOR.DISP.SPEC (HDE + PC)	3,57	3,57	65 %	2,32
réglé le 05/06/2023 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 67,82 euro(s)					
maladie					
réf 2590 2315910001592					
17/04/2023	AUTRES APP. LPP (AAR)	62,32	62,32	60 %	37,39
15/05/2023	AUTRES APP. LPP (AAR)	15,58	15,58	60 %	9,35
réglé le 09/06/2023 au destinataire LVL MEDICAL MONTPELLIER : 46,74 euro(s)					
maladie					
réf 2340 2317060002538					
15/06/2023	ORTHESE (PA + PC)	44,80	44,80	60 %	26,88
15/06/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	1,11	1,11	65 %	0,72
15/06/2023	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
15/06/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	26,23	26,23	65 %	17,05
15/06/2023	HONOR. DISPENS. (HG7 + PC)	2,76	2,76	65 %	1,79
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
15/06/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	72,73	72,73	65 %	47,27

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/06/2023 au 30/06/2023 .

pour information

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
15/06/2023	HONOR. DISPENS. (HG7 + PC) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	2,76	2,76	65 %	1,79
15/06/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	7,75	7,75	65 %	5,04
15/06/2023	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	1,02	1,02	65 %	0,66
15/06/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	2,32	2,32	65 %	1,51
15/06/2023	HONOR. DISPENS. (2 HD7 + PC) franchise à retenir (2 FRT) ⁽¹⁾	2,04	2,04	65 %	1,33
15/06/2023	PHARMACIE (PH4 + PC)	3,46	3,46	30 %	1,04
15/06/2023	HONOR. DISPENS. (HD4 + PC) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	1,02	1,02	30 %	0,31
	maladie réf 2340 2317060002538				
15/06/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	28,65	28,65	65 %	18,62
15/06/2023	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	1,02	1,02	65 %	0,66
15/06/2023	HONOR. DISPENS. (HC + PC)	0,31	0,31	100 %	0,31
15/06/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	0,33
15/06/2023	HONOR.DISP.SPEC (HDE + PC)	3,57	3,57	65 %	2,32

réglé le 20/06/2023 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 128,29 euro(s)